

DEPARTEMENT DE L'ISERE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 38169 FONTAINE

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MIP)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

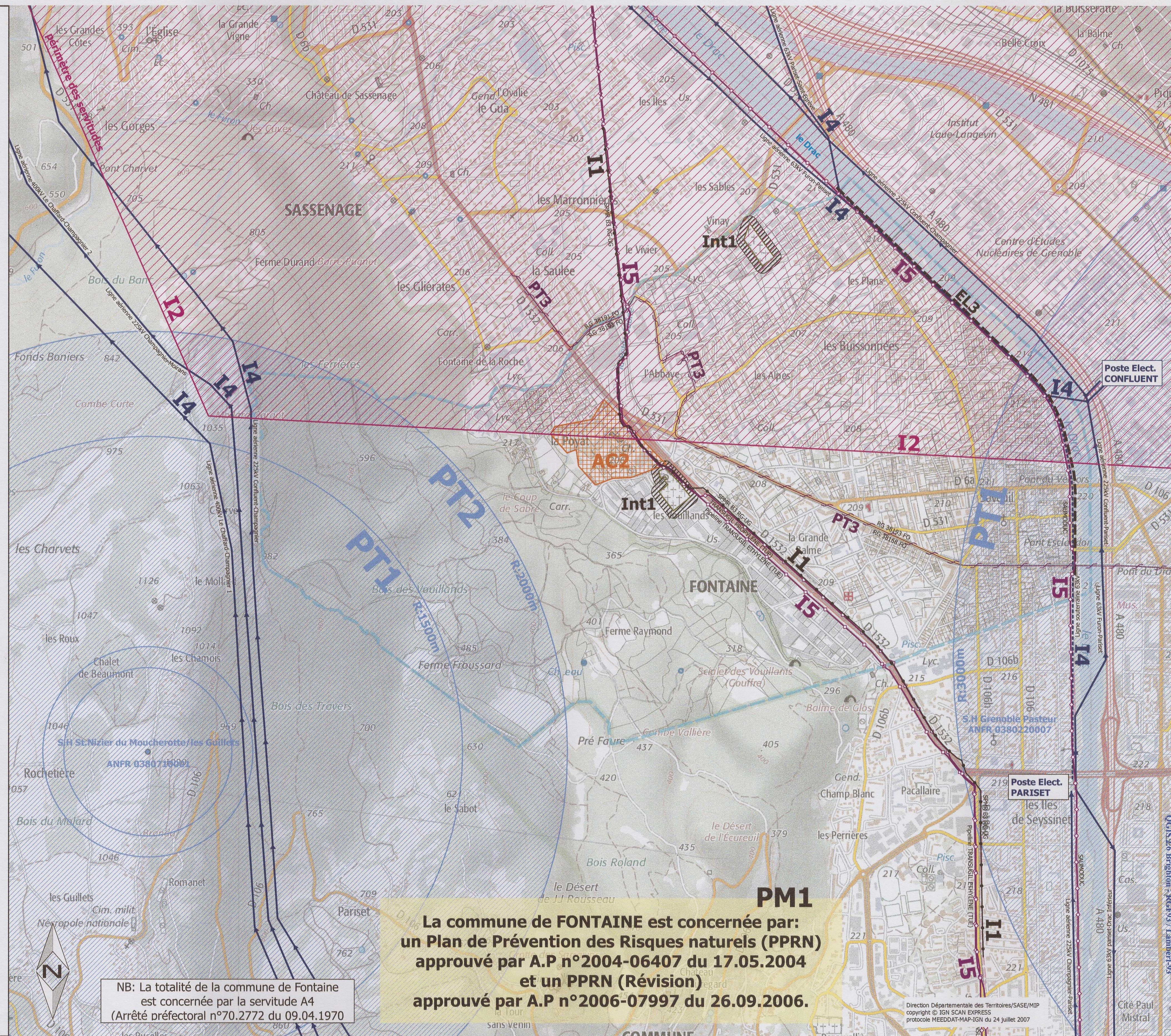
Légende

- I2 périmètre de servitudes de la chute de Saint-Egrève - Noyarey
- I1 Transport d'hydrocarbures
- I5 Saumoduc
- I5 Transport de Propylène
- I5 Transport d'Ethylène
- AC2 Site classé de la maison dite l'ABBAYE et château PLANTA
- EL3 halage et marche-pied
- Int1 cimetière voisinage
- I4 Lignes Haute Tension
- I4 Lignes Haute Tension enterrées
- PT1 générateur (antenne)
- PT2 assiette (zone de protection contre les perturbations électromagnétiques)
- PT2 assiette (zone de dégagement contre les obstacles)
- PT2 générateur (antenne)
- PT2 assiette (zone de dégagement contre les obstacles)
- PT3 réseau téléphonique (câbles souterrains)
- Limite communale

MODIFICATIONS

date	code	nature
07.10.97		Mise à jour PAC révision n°1.
05.01.16	PT1-PT2 PM1 JS1	Mise à jour à la demande de la commune. PPRN approuvé par A.P du 17.05.2004 et PPRN-Révision approuvé par A.P du 26.09.2006 Suppression des servitudes inexistantes (vérif. fiches RES-DDJSS) Suppression des périmètres de servitude de forêts soumises au régime forestier: la servitude A1 a été abrogée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001.

ECHELLE : 1/10.000
MODIFIE LE : 05.01.2016



NB: La totalité de la commune de Fontaine est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

PM1
La commune de FONTAINE est concernée par:
un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN)
approuvé par A.P n°2004-06407 du 17.05.2004
et un PPRN (Révision)
approuvé par A.P n°2006-07997 du 26.09.2006.